



Châteauneuf-les-Martigues, le 28 septembre 2004

Objet : Séance plénière du Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle (SPPPI)

Communiqué de presse

La séance plénière du SPPPI, Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles, de la région PACA, s'est déroulée le 28 septembre à Châteauneuf-les-Martigues, présidée par M. Christian Frémont, Préfet de la région PACA, Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette séance a été accueillie par M. Vincent Burroni, en présence de 350 personnes, élus, industriels, associations de défense de l'environnement, administrations. 33 ans après sa création, cette structure reste un lieu d'échanges, de débats et d'avancées en matière de lutte contre les pollutions et les risques.

Cette structure avant-gardiste, première en France, née sur les rives de l'Etang-de-Berre il y a 33 ans, va bientôt être «consacrée » par le décret relatif aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC), créés suite à l'accident de l'usine AZF.

Les travaux en cours se déroulent au sein de commissions spécialisées

On peut citer par exemple les groupes de travail suivants :

Dans le domaine de la pollution de l'eau,

- Action nationale de recherche et de réduction des rejets et substances dangereuses dans l'eau par les installations classées (ICPE) ;
- Bord de mer

Dans le domaine du risque,

- Barrières (anciennement Eléments importants pour la sécurité)
- Retour d'expérience
- Risques naturels
- Transport de matières dangereuses

Dans le domaine de la pollution de l'air

- Composés organiques volatils
- Nuisances olfactives
- Pollution photochimique
- Dioxyde de soufre

Impact des risques naturels sur la sécurité :

Un nouveau groupe a travaillé, en 2004, sur l'impact des risques naturels sur la sécurité des sites industriels, en se focalisant en premier lieu sur le risque inondation. Les inondations et les incendies violents de l'année 2003, ont rappelé que les risques naturels pouvaient fragiliser des activités industrielles, même si aucun accident technologique ne s'en est suivi. Ce groupe de travail a suscité un grand intérêt, notamment au travers de retours d'expérience.

Transport de matières dangereuses :

Des travaux sont menés par le groupe de travail sur le Transport des Matières Dangereuses (TMD). Plusieurs services de l'Etat ont travaillé avec les transporteurs, les industriels, les associations et les élus pour construire un observatoire régional du transport des matières dangereuses, qui

permettra d'améliorer la connaissance des zones géographiques concernées, de prévoir les crises et d'améliorer la sécurisation des modes de transport de matières dangereuses en PACA.

Risques industriels

L'accident AZF a rappelé que les actions de maîtrise de l'urbanisation seront incontournables : le futur décret relatif aux plans de prévention des risques technologiques, apportera de nouveaux outils pour réduire le risque. Soit en réduisant le risque à la source, soit en protégeant les populations vivant dans leur environnement. Leur élaboration nécessitera une concertation permanente entre les partenaires concernés. Comme lors de la mise en œuvre de la directive Seveso 1, le SPPPI sera une enceinte tout à fait appropriée pour proposer et évaluer les différentes options possibles, en amont de la concertation spécifique à chaque site.

En matière d'information du public, la région PACA reste précurseur, avec le CYPRES, association créée en 1991, dans le but d'informer la population sur les risques industriels et leurs conséquences environnementales. Cette structure est unique en France

Pollutions atmosphériques :

Trois groupes de travail du SPPPI accompagnent la poursuite des réductions des émissions de SO₂, de dioxyde d'azote et de COV. Le Préfet a, en effet, demandé aux principaux sites industriels de lui faire des propositions pour des réductions importantes, jusqu'à 50 %, de leurs émissions d'ici à la fin de la décennie.

Pour répondre aux interrogations sur les rejets de dioxine et sur la santé de la population, le SPPPI, qui a déjà travaillé sur des sujets « air-santé » par le passé, sera le lieu pour évaluer, avec toutes les données scientifiques disponibles, l'impact des rejets actuels de dioxine dans l'environnement. Il pourra faire réaliser de nouvelles mesures dans l'air, le sol, les végétaux, avec des protocoles d'échantillonnage et de mesure appropriés, en faisant appel à des expertises diversifiées, en éco-toxicologie ou en épidémiologie, et ceci, en réunissant les industriels qui les émettent, les élus des zones concernées et les associations.

Secrétariat du SPPPI : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement -
67/69 Avenue du Prado 13286 Marseille Cedex 06. Tél 04 91 83 63 43

Site internet : www.spppi-paca.org